

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1854

LETTRE A M. L. DE LA SAUSSAYE,

MEMBRE DE L'INSTITUT DE FRANCE,

SUR LA

NUMISMATIQUE DE LA GAULE-AQUITAINE.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ CONFRÈRE ,

Comme explorateur des produits monétaires de l'autonomie gauloise, et plus particulièrement de celle des Aquitains, j'ai lu avec un grand intérêt dans deux livraisons de votre savante Revue ⁽¹⁾, sous le titre modeste de *Conjectures*, un précis de l'histoire numismatique de l'Aquitaine, destinée à faire suite à celle de la Narbonnaise que vous aviez précédemment publiée ⁽²⁾, et qui a obtenu dans le monde érudit un succès mérité, ce qui fait vivement désirer de votre part, la mise en lumière de la continuation en corps de volumes, du même travail pour le reste de nos Gaules, auxquelles il manque encore.

Mais, avant la publication de votre histoire monétaire de la province aquitanique qu'on assure devoir être pro-

(1) T. XVI. — N° 1, pp. 5-18, n° 6, pp. 581-596.

(2) *Numismatique de la Gaule narbonnaise*, 1 vol. grand in-4° accompagné de 25 planches de médailles. Paris, chez Rollin, rue Vivienne, 12. 1842.

chaîne, permettez-moi, Monsieur et cher confrère, de vous soumettre ici quelques observations et quelques réflexions que la lecture de votre *première ébauche* de ce grand ouvrage m'a suggérées, car vous avez voulu imiter les anciens grands maîtres de l'art qui exposaient les leurs aux regards du public, pour recueillir son avis et en profiter, s'il y avait lieu. Je réponds à votre intention, dussé-je m'attirer de votre part la réponse de Phidias au cordonnier d'Athènes.....

Reconnaissons d'abord, Monsieur, que la première question qu'aura à se faire un historien de l'Aquitaine dans vos conditions données et votre spécialité, sera de se demander laquelle des deux anciennes délimitations connues de cette province ou plutôt de cette nation gauloise, il adoptera : sera-ce celle d'avant la conquête des Romains, telle que l'a indiquée Jules César, au III^e livre de sa guerre des Gaules, et circonscrite entre les Pyrénées, l'Océan et la Garonne, ou celle augmentée plus tard par Auguste, aux dépens de la Celtique et qui, au lieu d'avoir pour limite le fleuve que nous venons de nommer, s'étendit jusqu'à la Loire; c'est-à-dire, *l'Aquitaine gallo-romaine*, proprement dite, divisée postérieurement elle-même en trois départements séparés, première, seconde et troisième Aquitaines (cette dernière aussi connue sous la dénomination de *Novempopulanie*). Or, bien que la plupart des médailles de chefs de villes et de peuples que cet historien aura à décrire, remontent à une date antérieure à cette délimitation du second des Césars, le monnayage de la Gaule ayant cessé d'avoir lieu dès les premières années du règne de cet empereur, il n'est guère possible d'admettre que l'auteur dont nous parlons borne son travail à décrire les quelques monu-

ments de leur autonomie monétaire que les neuf-peuples (*Novempopuli*), qui occupaient cette Aquitaine anté-césarienne, soumise par le jeune Crassus, ont chargé la terre de nous transmettre. Un territoire aussi circonscrit et qui était loin de représenter la troisième partie de celui des Gaules, ne saurait offrir à notre historien la matière d'un ouvrage de quelque étendue, être comparé sous ce rapport à celui qui traiterait de la numismatique de la Celtique ou de la Belgique..... La seule manière d'envisager la question est donc le point de vue sous lequel vous l'avez résolue, en étendant vos recherches et vos descriptions à tout le ressort de l'Aquitaine gallo-romaine dans lesquelles je vous demande la permission de vous suivre ici, puisqu'aussi bien vous avez daigné vous appuyer quelquefois de mon nom et de mes travaux dans vos doctes investigations, attention à laquelle j'ai été bien sensible et dont je vous prie d'agréer tous mes remerciements.

AUSCI ou AUSCII.

Denier d'argent à l'effigie de la tête d'Apollon, tournée à gauche.

Rev. Dans les cantons formés par deux barres, qui se coupent à angle droit, et présentent, dans le champ de la médaille, la figure d'une croix ou d'une roue, les lettres AVSC.

Cabinet de M. le marquis de Lagoy.

Lorsqu'après M. de Lagoy (1), vous avez mis de nou-

(1) Description de quelques médailles inédites de *Massilia*, de *Glanum*, des *Cænicensis* et des *Auscii*, etc., in-4°. Aix, 1854.

veait ici sous les yeux des numismatistes ce produit très-remarquable du monnayage des *Ausci*, vous l'avez eru unique et donné comme tel ; cependant, il en existe, à ma connaissance, un autre échantillon, au moins qui m'a paru semblable à l'exemplaire du savant archéologue provençal, et provenir du même coin monétaire. Celui dont je parle a été signalé dans un catalogue de vente de médailles anti-ques qui a eu lieu à Paris, en ces dernières années, par les soins et sous les auspices de l'*Alliance des arts*. J'ignore quel a été l'acquéreur d'une pièce si rare...

Du reste, Monsieur et cher confrère, je ne dois pas omettre de vous rappeler et de vous faire remarquer ici, pour l'acquit de vos engagements antérieurs, que dès votre première médaille, se présente à aborder et à discuter à fond, s'il est possible, la question relative à ces médailles ou monnaies en argent, dites, fort improprement sans doute, à *la croix* ou à *la roue*, mais dans le but seulement de les caractériser et de les classer, lesquelles durent être en usage sur les deux versants des Pyrénées, dans la partie de l'Aquitaine qui avoisine les montagnes, et depuis Toulouse jusques à Marseille, où on les découvre ; pièces où l'on remarque quelquefois des caractères romains, ibériens ou hispaniques, mais qui la plupart du temps sont anépi-graphes, offrant à l'avvers une tête barbare et au revers divers emblèmes, attributs, symboles, tels que des crois-sants, des haches, des globules, etc., etc., entre les seg-ments de la roue, quand ce ne sont pas des signes alpha-bétiques.

Cette question, vous l'avez effleurée et indiquée dans votre excellente *Numismatique de la Narbonnaise*, en ci-

tant, honorablement et avec bienveillance, mes recherches et mes conjectures sur son objet ⁽¹⁾, en'en ajournant cependant l'examen approfondi à un autre temps, c'est-à-dire, sans doute, à votre travail sur la numismatique des Aquitains, où l'occasion s'en reproduirait encore; et, toutefois, je ne vois pas que, le moment opportun arrivé, vous vous soyez rappelé votre promesse, et vous vous soyez mis en mesure de la remplir...

D'après une réponse de M. l'abbé Barthélemy à son correspondant toulousain M. l'abbé Audibert ⁽²⁾, qui lui avait communiqué quelques-unes de ces pièces à la croix, méconnues par l'historien de la Provence Papon, par le président de Saint-Vincent et par Tobiesen Duby (*Monnaies des prélats et des barons de France*), qui y voyaient des monnaies de Maguelonne ⁽³⁾; on a eu tort de les attribuer aux seuls *Tolosates* qui y ont eu certainement leur part, ainsi que les autres Volces-Tectosages et leurs voisins les Arécomiques; mais il est évident aussi qu'elles ont appartenu à plusieurs autres peuples gaulois et même ibères ou celt-ibères, et, outre ces premiers, aux Massaliotes, fait attesté par les lettres MA, MAS, MAC, MAZZA, etc., qu'on y lit.

(1) 1^o Dissertation sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue, par M. le baron Chaudruc de Crazannes, in-4^o de 40 pages, avec une planche de trente-trois de ces médailles presque inédites. Toulouse, 1859. (Extrait des Mémoires de la Société Archéologique.) 2^o Lettre sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue; *Revue numismatique française*, t. IV, pp. 162-177, avec douze médailles gravées.

(2) Imprimée à la suite de la dissertation d'Audibert sur l'origine de Vieille-Toulouse, où ces monnaies, envoyées par lui au savant académicien des inscriptions et belles-lettres, venaient d'être découvertes.

(3) Dans le peuple, à Toulouse, on leur donne le nom de *pièces sarrasines*.

Vous savez, mon cher confrère, que, dans mes recherches sur la Novempopulanie ou troisième Aquitaine, je me suis moi-même fort occupé du monnayage établi dans la ville d'Auch, dans les derniers jours de l'époque gallo-romaine, sous les rois goths et mérovingiens, et plus tard sous la domination des comtes de Fézensac et d'Armagnac, ayant consigné dans votre *Revue* une partie du résultat de mes explorations.

SOTIATES.

J'arrive avec vous, mon cher et honoré confrère, à la reconnaissance des produits monétaires de ce peuple célèbre de l'Aquitaine-Novempopulaine, dont la défaite par les troupes romaines aux ordres du jeune Crassus, fils du riche triumvir, et lieutenant de César, entraîna la soumission de tous les autres peuples aquitains, dont on trouve la nomenclature dans les Commentaires de ce dernier, au III^e livre de la *Guerre des Gaules*.

Dans les cinq différents numéros de cette série, je vous contesterai l'attribution de la médaille anépigraphie d'argent, classée sous le second, et dont, lors de sa découverte, je fis le sujet d'une dissertation insérée dans votre *Revue française de numismatique* (1). Je l'attribuai alors aux *Elusates*, peuple limitrophe des *Ausci* et des *Sotiates*, et intermédiaire entre eux, sur le territoire duquel cette pièce

(1) Flan convexe. Tête de lion tournée à droite. Rev. Flan concave. Cheval-enseigne, à gauche, au-dessus un signe indéterminé, en forme de chevron renversé, avec un fleuron dedans. Voy. *Revue numismatique française*, t. XII, pp. 175-180.

de monnaie a été très-fréquemment retrouvée et souvent en fort grande quantité, et je persévère dans mon opinion à ce sujet, 1° à raison du lieu de la dernière découverte, au nombre de plus de trois cents exemplaires, et de toutes les précédentes, sur le domaine des *Elusates*, de cette même médaille, 2° parce qu'on ne connaît et qu'on n'a encore observé aucun autre monument de l'autonomie monétaire de ce peuple qui, avec les *Ausci*, tenait le premier rang entre ceux de la Novempopulanie, ce qui a fait dire à Ammien Marcellin (1) : « *Novempopulos Ausci commendant et Elusates*, » et qu'il n'est pas présumable, je dis même possible, que les habitants de la cité métropolitaine et primatiale d'*Elusa*, n'eussent pas une monnaie particulière à eux, comme leurs plus petits voisins de la province qu'ils commandaient ; 3° enfin, parce que nous connaissons déjà diverses variétés du monnayage sotiata. Si l'on remarque une certaine affinité dans le style, la fabrication des produits des deux monnayages Sotiata et Elusate, il s'explique par le voisinage des deux peuples qui, plus tard, n'en firent qu'un, réuni enfin aux *Ausci* et absorbé par eux.

Venons maintenant à la médaille d'argent du chef Sotiata ADIETVANVS, laquelle est classée par vous sous les n^{os} 3 et 4, mais dont l'exemplaire 3 est le mieux conservé (2).

A l'occasion de ce type, mon cher confrère, en faisant l'équitable et judicieuse remarque, que notre docte et excellent correspondant et ami, M. le marquis de Lagoy, a

(1) Amm. Marcell. *Hist.*, l. XV c. II.

(2) REXADIETVANVS. Tête de lion tournée à droite. Rev. SOTIOTA. Louve marchant à gauche.

presque doublé, à lui seul ; le nombre des peuples de l'Aquitaine d'Auguste, auxquels notre regrettable Mionnet avait attribué des médailles, vous comprenez parmi ces peuples les *Sotiates*, dont notre confrère d'Aix a décrit, d'après un exemplaire de son riche cabinet, celle dont il est ici question, dans sa *Notice sur quelques médailles des Gaules inédites ou incertaines* (1).

On ne prête, dit-on, qu'aux riches. Dans cette circonstance, Monsieur et honorable confrère, vous avez, sans vous en douter, donné une nouvelle preuve de cette vérité, en attribuant à l'illustre numismatiste provençal, une initiative qui m'appartenait, ainsi qu'il a bien voulu le reconnaître lui-même, avec sa grâce ordinaire, dans sa correspondance avec moi. En effet, sa notice que je viens de citer, porte la date de 1837, et dès l'année 1854, la société archéologique du midi de la France, dont le siège est à Toulouse, imprimait dans le premier volume de ses mémoires (2), une *dissertation* de moi sur une médaille d'un chef des *Sotiates d'Aquitaine*, médaille dont je donnais la gravure de deux exemplaires, présentant quelques variétés de types, les mêmes que ceux que reproduisent ici vos nos 3 et 4, types que Pellerin nous avait déjà fait connaître, mais avec moins d'exactitude, dans ses *Médailles de chefs, de peuples et de villes* ; et au sujet de cette médaille du roi des *Sotiates Adiantuanus*, le même qu'*Adcantuanus*, dans les Commentaires de César, vous me permettrez, mon

(1) Brochure in-4°. Aix, 1857.

(2) Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. I, années 1852-1853, pp. 109-119. — Il existe maintenant 7 vol. in-4° de cet intéressant recueil.

cher confrère, de vous rappeler encore ici, que dans sa géographie ancienne historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine, M. Walekenaer, ayant dit en parlant des *Sotiates* ⁽¹⁾, et en même temps de ma dissertation que je viens de mentionner, « qu'il considérait comme *très-suspecte* la médaille autonome de ce peuple, décrite par moi, » j'avais cru, vous gagnant de vitesse, dans cette circonstance, et du vivant de notre secrétaire perpétuel d'académie, devoir prendre contre lui, la défense de mon *Adiétuanus* et combattre en faveur de son authenticité, dans la *Revue archéologique* ⁽²⁾.

Revenant au n° 2 de votre article des *Sotiates*, si j'ai tenté dans l'intérêt des *Elusates*, et surtout de ce que je crois être la justice et la vérité, d'enlever aux premiers un des tributs monétaires dont votre munificence a cherché à les doter, j'ai voulu par compensation les enrichir d'une conquête numismatique que vous leur avez en quelque sorte déniée par votre silence. Il s'agit d'une de ces monnaies à la croix ou à la roue dont j'ai parlé plus haut, et que j'ai publiée dans la *Revue archéologique*. Cette pièce offre à l'avvers, une tête assez barbare, tournée à gauche, et à l'obvers, entre les branches de la croix qui a ici la forme de celle de Saint-André, les lettres S, O, T, et un croissant et un globule. M. de Lagoy m'a encouragé dans l'attribution de cette pièce aux *Sotiates* ⁽³⁾.

(1) T. I, p. 284.

(2) N° du 15 mars 1851, pp. 751-756.

(3) J'en ai donné la gravure dans ma dissertation sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue, n° 4, et dans la *Revue archéologique*, année 1848, pp. 772-775.

VASATES.

Malgré l'opinion contraire du savant numismatiste, M. Duchalais, je n'hésite pas plus aujourd'hui, que lorsque je fus consulté par M. le marquis de Lagoy, sur cette attribution, à donner aux habitants de *Cossium Vasatum* (Ptolémée), et de *Cossio Basatum* (Ausone), les Basadais qui portent encore à cette heure, le nom de *Cousiots*, la médaille ayant pour légende du droit, COSII, et pour celle du revers le nom d'un chef inconnu CALITIX.

BELINDI.

J'ai encore fortifié M. de Lagoy dans sa première pensée d'attribution aux *Belindi*, de l'Aquitaine-Novempopulaine, aujourd'hui les habitants de Bélin, attribution que vous adoptez avec raison, des deux types. N° 1, tête de Pallas casquée, avec un collier de perles. *Rev.* BELINOC cheval libre galopant à gauche ; dessous une corne d'abondance : grènetis. N° 2, BILINOS, tête d'Apollon-Bélenus. *Rev.* Cheval au repos, à gauche, grènetis.

Nous pensons que c'est sans aucun fondement que notre collaborateur M. Hucher du Mans, a réclamé l'attribution de ces deux médailles en faveur d'un *pagus Belini* de sa province. On connaît l'extrême dévotion des Aquitains pour Apollon sous ce nom de *Belenus* ou plutôt *Belinus*, et les nombreux monuments du culte de ce dieu que l'on retrouve encore dans leur pays ; chez les *Cadurci*, auprès de Livernon, il existe et j'ai visité avec intérêt un lieu nommé

Belinac (de *Belini-acum*); on y remarque les restes d'un temple rustique ou édicule et les traces sensibles de la *voie sacrée* qui y conduisait et qui est appelée *Viazac*, ou *Viasac* (1), par les naturels de la contrée. Tout près est un superbe dolmen. *Belinus* est le même que l'*Abelio* des peuples pyrénéens en l'honneur duquel on a découvert tant d'inscriptions votives dont j'ai fait connaître plusieurs dans votre *Revue*.

CADURCI.

Je ne saurais trop vous remercier, Monsieur et honoré confrère, d'avoir bien voulu rappeler ici, dans des termes aussi honorables que flatteurs pour moi, qu'on me doit l'appréciation, l'attribution et, en quelque sorte, la découverte de deux médailles autonomes des *Cadurci*, bien précieuses, surtout pour le pays et les descendants de ces peuples, celle de la déesse topique tutélaire de leur ville chef-lieu, *Divona* qui lui donna son nom, et celle de l'illustre et vaillant chef cadurque *Lucterius*, l'ami, l'allié, le compagnon du grand *Vercingetorix*, et que sa glorieuse défense d'*Uxellodunum* a immortalisé (2).

J'aurai quelques observations à vous faire ici sur les variantes qu'offrent les textes des légendes de ces deux médailles dont celui de la première peut, surtout, paraître indécis et douteux.

(1) Qu'on voudrait faire dériver de *Via-Sacra*.

(2) Voy. le livre VIII de la guerre des Gaules dans les Commentaires de César.

A la légende du droit (1) du n° 1 qui est mon exemplaire, vous écrivez ΔΕΙΟΥΟΝ, vous autorisant sans doute pour l'adoption de cette leçon de la fraction de légende très-fruste du n° 2 ...ΟΥΟ.

Cependant M. Duchalais (*Description des médailles gauloises faisant partie de la collection de la bibliothèque impériale*), écrit aussi la même légende, d'après l'exemplaire qu'il a sous les yeux, n° 1, ΔΕΙΟΥΙΝ, et M. de Longpérier (*Notice sur les monnaies françaises de M. Jean Rousseau*), n° 5, ΔΕΙΟΥ, ajoutant : « Cette monnaie est une variété inédite de celle qu'a publiée M. le baron Chaudruc de Crazannes, qui en a le premier découvert l'attribution. Son explication a été adoptée depuis par MM. Akerman (*Ancient coins of cities and princes*, n° 129) et (*loco citato supra*), par M. Duchalais ; » quoi qu'il en soit, je reproduis ici d'après un dessin extrêmement exact, le *facies* de mon exemplaire de la *Divona Cadurcorum*, qui appartient à M. de Lagoy, et sur lequel il m'est impossible de lire autre chose que ΔΕΙΟΥΝ (2).



M. Hucher, à propos de l'orthographe grecque ΔΕΙΟΥΙΝ

(1) La légende du revers est comme sur mon exemplaire ΔΕΙΥ. Ceux qui ont été décrits par MM. Duchalais et de Longpérier, n'en présentent point de ce côté.

(2) Voy. notre dissertation sur cette médaille, *Revue numismatique française*, t. VI, p. 165 et suivantes.

ou ΔΕΙΟΥΟΝ, et ΔΕΙΟΥΙΧΙΑΟΣ des noms latins *Divona*, *Divitiacus*, a fait observer dans une lettre à vous adressée (1) que les deux syllabes initiales ΔΕΙΟΥ sont toujours traduites en latin par le mot **DIV.** : notre revers a **DEIV** pour légende.

La *Divona* des *Cadurci* personnifiait leur magnifique fontaine déifiée, et que renferma plus tard le cloître des chartreux de Cahors, comme la *Divona* des *Bituriges-Vivisci* personnifiait celle de Fondaudé de Bordeaux. Je n'ai jamais mis en doute que la tête de femme représentée sur notre médaille ne fût celle de la déesse-fontaine des Cadurques (2).

Passons maintenant à notre *Lucretius* (LVXTHPIOS), en caractères mixtes grecs et romains, comme ceux des légendes de *Divona*, et dont je reproduis également ici le dessin, parce que, par la faute de votre graveur, celui de ma dissertation dans la *Revue* (3) et de votre *Numismatique de l'Aquitaine* a été mal rendu dans vos planches, et, surtout, le caractère de la physionomie du personnage dont la tête est représentée au droit de notre médaille (4), non plus que quelques circonstances du revers, accessoires au cheval en course.

(1) *Revue numismatique française*, t. XIX, p. 85 et suivantes.

(2) On a trouvé au fond de ses eaux, en exécutant des travaux de recouvrement et autres, des *ex voto*, monuments de la piété et de la reconnaissance de ses adorateurs, et des instruments de sacrifices, etc., etc.

(3) *Voy.* notre dissertation sur la médaille de *Lucretius*, t. V, p. 555 et suivantes.

(4) Soit *Apollon*, soit *Lucretius* lui-même, comme sur les médailles de *Vercingetorix* qui reproduisent les traits du *Vergobret* des *Arverni*.



Mon amour-propre, Monsieur et cher confrère, sensible à vos éloges et à vos encouragements, n'a pas vu avec moins de satisfaction que, dans l'ouvrage déjà cité (1), M. Duchalais, après avoir dit que M. Mionnet avait eu tort de lire LVS, sur l'exemplaire fruste et incomplet du cabinet de la bibliothèque impériale, ajoute qu'en comparant cet exemplaire avec celui de la même médaille que j'ai publiée, on reconnaîtra que la légende entière effacée à moitié du premier doit être restituée d'après la leçon que j'ai proposée (LVXTHPIOS). Ce n'est pas un petit honneur pour moi que d'avoir servi à rectifier une opinion de mon excellent et docte maître et correspondant Mionnet.

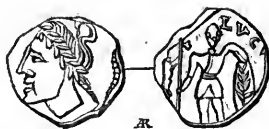
M. Lambert de Bayeux a eu aussi connaissance de notre médaille et en a fait graver un exemplaire dans son *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France* (p. 85 et 70 et fig. 54 et 55); mais sans aucunes données sur son attribution, il l'a classée parmi les *inconnues*.

Moins timoré que vous, je n'hésite point à attribuer au chef des Cadurques, dont il est ici question, une médaille en argent découverte dans le pays des *Arverni*, limitrophe de celui des *Cadurci*, et dont la légende de l'obvers porte *LVCI* (2), sans doute pour *LVCT*, mais la rognure du flanc ou sa mauvaise frappe aura fait disparaître la barre du T,

(1) Pp. 15-14, n° 25.

(2) *Revue numismatique française*, t. V, p. 250.

dont on remarque également l'absence dans la légende de notre précédent LVXIIIPIOS, pour le même motif. Voici, du reste, le dessin de cette médaille qui n'est pas sans intérêt et dont le revers, surtout, est remarquable, ce qui m'a décidé à le reproduire dans mes Essais archéologiques et historiques sur le Quercy (1).



J'aurais voulu la trouver dans les planches de votre numismatique de l'Aquitaine.

J'ai donné une série complète dans l'ouvrage que je viens de mentionner, à la suite des monnaies gauloises autonomes des *Cadurci*, des mérovingiennes, épiscopales et municipales frappées à Cahors.

SANTONES.

Vous savez, Monsieur et très-cher confrère, avec quel

(1) *Droit.* Tête de roi ou de chef diadémée ou laurée, profil tourné à gauche. Un trou pratiqué au-dessus de cette tête et dans la partie supérieure du champ ou de l'aire de la pièce indique que celle-ci a été portée en guise d'ornement, de bijou, ou comme amulette, circonstance qu'on remarque souvent sur les médailles, et sur les antiques plus particulièrement.

Rev. Guerrier debout, vêtu du *sagum*, la main gauche appuyée sur le bouclier long des Gaulois; dans la droite il tient une enseigne militaire à laquelle est suspendue le *Sus* ou l'*Aper*, symbole national: LVCI en légende.

soin et quel intérêt je me suis occupé du monnayage saintonguais à ses différentes époques, et plus particulièrement aux époques gauloise, gallo-romaine et mérovingienne ; les résultats de mes recherches, qui ont été assez fructueux et abondants, sont consignés dans diverses publications et particulièrement dans les deux ouvrages que j'ai fait imprimer ⁽¹⁾ sur les antiquités de la Saintonge et de son ancienne capitale, dans plusieurs numéros de notre précieux recueil périodique, et enfin dans votre numismatique aquitaine, où vous avez bien voulu rappeler, avec l'empressement le plus obligeant à les faire valoir, quelques heureuses découvertes favorablement accueillies des numismatistes, et en partie indiquées sous les nos 6, 7 et 8 de vos chefs santons ⁽²⁾.

Je n'ai pas à vous apprendre, mon cher confrère, que depuis la mise au jour de vos Conjectures sur la numismatique de la Gaule-aquitaine, votre zélé et laborieux correspondant, M. Hueber, dont j'ai toujours du plaisir à retrouver le nom sous ma plume, a fait connaître une nouvelle médaille des *Santones*, destinée à augmenter encore la série des produits déjà assez nombreux que vous avez donnés de l'autonomie monétaire de ce peuple ⁽³⁾.

Voici la description de la nouvelle médaille signalée par le savant archéologue du Mans.

Droit. Au lieu de la tête de la Pallas casquée, comme

(1) Notices sur les antiquités de Saintes découvertes en 1815, 1816 et 1817, 1 vol. in-8°, chez Lenormant, à Paris, 1817.

— Antiquités inédites ou nouvellement expliquées de la ville de Saintes et du département de la Charente-inférieure, 1 vol. in-4°, Paris, 1820.

(2) ANNICOIOS, — ATECTORIÆ, CONTOVTOS.

(3) *Revue numismatique française*, t. XVIII, pp. 48-19.

sur les deniers d'argent des *Santonos*, aux légendes SANTONOS et ARIVOS (¹), celui en bronze de M. Hucher, offre la tête d'Apollon, tournée à droite, avec les cheveux relevés et bouclés, selon l'usage des Aquitains.

Rev. Le cheval libre en eourse qu'on remarque sur ces mêmes médailles, mais de plus sur sa croupe, un édieule, et entre ses jambes, en exergue, SANTNOS (pour SANTONOS), les deux N unies au T, comme sur le *Santonos*, indiqué dans votre série, sous le n° 2.

Je ne puis mieux terminer cette lettre, Monsieur et très-honoré confrère et ami, qu'en vous exprimant ici le désir de voir bientôt le volume de votre Numismatique de la Gaule-narbonnaise, suivi de la publication de celui de l'Aquitaine, de la Lyonnaise et de la Belgique. Ce vœu est partagé par tous les archéologues français et étrangers dont je me plais à me rendre l'interprète auprès de vous.

Votre bien dévoué serviteur, confrère et ami.

Le B^{on} CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(¹) Et sur les deniers consulaires romains, dont ceux des *Santonos* sont une imitation.
